

PROJET ÉDUCATIF & PÉDAGOGIQUE

DES ÉCOLES FONDAMENTALES
DE FLOREFFE

“L'éducation est l'arme la plus
puissante que vous pouvez
utiliser pour changer le monde.”

Nelson Mandela



Commune de
Floreffe

NOS ÉCOLES

Floreffe 1

IMPLANTATION DE FRANIÈRE



IMPLANTATION DE SOYE



Floreffe 2

IMPLANTATION DE FLORIFFOUX



Floreffe 3

IMPLANTATION DE BUZET





INTRODUCTION

Chaque implantation scolaire est unique. Sa localisation, la composition de sa population scolaire, son histoire en déterminent son caractère, ses attentes et la nature des initiatives. Pour se projeter dans le temps, il lui faut traduire ses spécificités en projet. C'est ce que l'on appelle un projet d'implantation.

Le projet d'implantation est donc avant tout composé d'ingrédients « locaux ». On y trouve le souci de construire à partir du vécu et de l'environnement des enfants, des sensibilités des enseignants, de valeurs défendues par les différents acteurs qui la composent.

En ce sens, les implantations de Buzet, Floriffoux, Franière et Soye construiront des projets porteurs de sens en faisant force des atouts de l'école rurale : l'ancrage (proximité) permet un enseignement concret et adapté dans une atmosphère reposante et sereine. La taille favorise les échanges entre enfants, enseignants et parents. L'enfant n'est dès lors pas un numéro. Il est écouté, respecté, compris. Et, réciproquement, il est tenu de respecter les autres personnes et son environnement.

Mais ces « petites » unités ne peuvent être efficaces dans la durée que si elles « s'ouvrent » vers l'extérieur. Les formations continuées, les intervenants extérieurs, les visites... constituent quelques moyens permettant cette ouverture. L'échange régulier avec des collègues, le directeur d'école, les parents, le pouvoir organisateur en est un autre.

Si ces quatre implantations scolaires peuvent mettre en valeur leurs spécificités, elles font néanmoins partie d'un projet commun, qui est celui de l'Ecole communale de Floreffe. Une école communale qui a elle aussi des valeurs et des partenaires. Une école communale qui a pour ambition de rassembler, construire, permettre l'échange, tout en respectant les spécificités de chacun de ses acteurs.

Ce projet d'établissement s'inscrit dans la continuité des missions prioritaires de l'enseignement définies par le Code de l'enseignement et des missions spécifiques au tronc commun. Il s'aligne sur le projet éducatif et le projet pédagogique du réseau de l'enseignement officiel subventionné (CECP). Il est essentiel de lire ces documents comme un fil reliant les valeurs et principes éducatifs aux pratiques enseignantes sur le terrain. À ce titre, toute pratique éducative et pédagogique contribue au projet de société. L'école n'est pas seulement le lieu des apprentissages scolaires, mais aussi un espace où les élèves apprennent à vivre ensemble et à devenir des citoyens à part entière.

Dans le document qui suit, sont abordés :

- Les finalités à poursuivre et les objectifs à atteindre ;
- Des acteurs partenaires et solidaires ;
- Un projet pédagogique





A. Des finalités à poursuivre et des objectifs à concrétiser

Les finalités à poursuivre par tout enseignement subventionné, définies par le décret-mission, sont, simultanément et sans hiérarchie :

1. *Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;*
2. *Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;*
3. *Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;*
4. *Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.*

Ces finalités constituent les fondements intangibles de notre mission visant à permettre aux élèves de se situer et d'agir dans l'espace démocratique.

Si ces finalités sont intéressantes, encore faut-il qu'elles soient traduites en objectifs, appropriés puis concrétisés par les enseignants, la direction d'école et les élèves. Les projets de chaque implantation permettent de se rendre compte de la manière dont chacune d'entre elles fait sienne ces finalités. Elles sont, cependant, articulées autour des sept objectifs communs suivants :

1. Construire son savoir dès le plus jeune âge en visant l'appropriation et les savoirs explicatifs :

L'école communale de Floreffe préfère l'objectif de la « tête bien faite » à celui de la « tête bien pleine ». Apprendre mieux, pour apprendre à apprendre, apprendre par essais-erreurs et par expérimentation, sont notamment source d'appropriation personnelle du savoir. Il est indispensable de former les élèves aux **savoirs émancipateurs explicatifs**, c'est-à-dire de leur permettre de comprendre la logique et les fondements de ce qu'ils apprennent, et non pas seulement d'appliquer des procédures de manière instrumentale. Cela implique de développer une **posture d'appropriation**, où les élèves comprennent la logique des apprentissages, par opposition à une simple posture de conformité aux attentes de l'enseignant·e. L'erreur est considérée comme une étape essentielle aux apprentissages.

2. Partir de l'environnement de l'enfant pour prendre en compte l'hétérogénéité didactique :

Motiver l'enfant et lui permettre de construire son savoir passe par la prise en compte de son environnement et de ses réalités. Cela implique de valoriser ses propres questionnements. Cela signifie tenir compte de l'**hétérogénéité didactique** des élèves, c'est-à-dire de la manière dont ils se représentent les objets d'apprentissage. Il est essentiel d'identifier et de prendre appui sur ces différentes représentations, issues du « sens commun », pour les confronter aux « sens scolaire » et construire progressivement des conceptions plus instruites et communes.



3. Mettre tous les enfants en valeur en les confrontant aux mêmes exigences :



L'objectif est de garantir pour tous les enfants des acquis minima. Il est donc essentiel de consacrer une attention importante à l'égard des enfants qui éprouvent des difficultés. Nous veillons à **confronter l'ensemble des élèves aux mêmes exigences ambitieuses**, sans niveler par le bas. En accord avec le **postulat d'éducabilité**, chaque élève est capable d'apprendre et de progresser, et d'accéder à des savoirs et compétences consistants. Cet objectif est aussi atteint si chaque enfant progresse en confiance et si l'on valorise sa créativité. Nous nous attelons à remettre la culture et les activités artistiques au cœur des contenus scolaires, à « expérimenter » les sciences, à encourager le sport. Cela contribue à développer des compétences transversales chez tous les élèves.

4. Valoriser le groupe en général et l'hétérogénéité comme une richesse :

L'apprentissage L'apprentissage résulte de la diversité, des conflits cognitifs, des réajustements, des apports d'autres points de vue. L'hétérogénéité des groupes est considérée comme une richesse, permettant notamment l'autonomie, le respect des rythmes et la découverte mutuelle. Nous gérons l'hétérogénéité en nous appuyant sur l'**hétérogénéité didactique** des élèves, par opposition à une gestion basée sur des profils prédéterminés. La taille de nos implantations favorise les échanges et une atmosphère propice. L'accès aux formations continuées relatives à la pédagogie du groupement vertical, qui peut constituer une modalité pour gérer cette hétérogénéité, est encouragé. Des dispositifs de **régulation collective** tels que le coenseignement ou les groupes de besoin pourront être mis en œuvre pour répondre à l'hétérogénéité d'appropriation.

5. Devenir acteur dans son milieu de vie et construire une citoyenneté participative :

Les premiers milieux de vie de l'enfant (famille, école, quartier, commune) sont des espaces où des choix s'opèrent. Réfléchir et donner son avis sur des questions locales est une forme de participation. Ces démarches permettent notamment aux enfants de rencontrer les représentants de la vie sociale, économique, culturelle et politique et en faire des élèves des **citoyens actifs** capables de se situer et d'agir dans l'espace démocratique, en développant une **citoyenneté participative**.

6. S'approprier les valeurs « universelles » et développer la pensée critique :

À partir d'expériences vécues, d'événements ou de mobilisations délibérées, des opportunités sont saisies pour débattre et avancer autour de valeurs « universelles », telles que les droits de l'Homme et de l'enfant, la solidarité, la paix, le respect de l'autre. C'est notamment au regard de ces références que les enfants pourront développer leur esprit critique, mais aussi une **pensée singulière, libre et autonome**, essentielle à la participation citoyenne. Il s'agit de décoder la multiplicité des discours et de combattre les idéologies contraires aux principes démocratiques. L'école défend un **humanisme pluraliste** qui valorise la diversité et refuse toute discrimination.

7. S'ouvrir à d'autres réalités et à d'autres cultures dans une dynamique d'inclusion et de solidarité :

L'enfant ne vit pas sur un « îlot ». Il est important qu'il aille à la rencontre de personnes « différentes », de modèles de vie autres. Découvrir la richesse de ces différences par l'échange et le partage de savoirs et savoir-faire avec des personnes âgées, des personnes handicapées, des enfants d'autres pays. Cela s'inscrit dans les valeurs de **solidarité, d'intérêt collectif et d'inclusion**. L'inclusion consiste à penser un environnement adapté à toutes et tous, en se défaisant de l'étiquetage excessif des élèves. L'apprentissage des langues et l'organisation de moments de rencontre ou de correspondance sont des moyens pour y parvenir.



B. Des acteurs partenaires et solidaires

Le projet éducatif concerne tous les acteurs de l'école. Il est construit sur la base d'un partenariat impliquant confiance et respect mutuels.

Des enfants qui participent et sont considérés :

Tout au long de leur parcours scolaire, les enfants s'interrogent, découvrent, prennent part, construisent, et ainsi étayent leurs savoirs, savoir-faire et attitudes. Toute situation ou problème peut être source de réflexion et d'engagement. Les enfants sont amenés à s'impliquer dans la gestion quotidienne de l'école. Chaque élève a le droit d'être **considéré-e comme une personne**, sujet et acteur. Les élèves ont le devoir de considérer les autres, ce qui se construit comme un apprentissage majeur. Développer l'autonomie d'apprentissage et l'autonomie relative aux émotions est un travail mené par toute l'équipe éducative, amenant les élèves à réfléchir avant d'agir. Les élèves participent également à l'explicitation de leur raisonnement.



Des parents partenaires :

Premiers éducateurs de leur(s) enfant(s), les parents doivent être informés du projet éducatif, des pratiques pédagogiques, des activités. Ils peuvent s'informer de l'évolution de leur enfant et poser des questions. Il leur est demandé, en contrepartie, de respecter les personnes, les horaires et le mode d'organisation. Les parents sont considérés comme des partenaires de l'éducation. Leur engagement au sein du Conseil de participation et des Associations de parents est essentiel. Leurs préoccupations seront rencontrées si elles sont en cohérence avec le projet éducatif. Nous insistons sur l'importance d'un **partenariat école-famille** serein et respectueux. Il est nécessaire de déconstruire l'argument de la démission des familles et de rappeler la légitimité de l'école en tant qu'institution collective, distincte d'un lieu de services. L'école doit expliquer et étayer ses choix pédagogiques auprès des parents. Les parents, tout comme l'équipe éducative, accompagnent l'enfant vers son épanouissement et sa réussite scolaire.

Des enseignants qui travaillent en équipe, confrontent leurs expériences et se forment :

Respecter les enfants, les parents, les collègues, et construire avec eux une école est fondamental. Les enseignants doivent être présents, aménager leur local et créer les conditions de réussite pour tous. Le travail en équipe est essentiel. Les concertations favorisent la communication, la discussion des problèmes, l'élaboration de projets et la réflexion sur la mise en œuvre des objectifs. Les équipes doivent être soudées et alimentées par des réflexions extérieures. La formation continuée est encouragée. La rencontre avec des personnalités extérieures et l'échange entre implantations sont fondamentaux. Des moments d'échange réguliers entre enseignants des différentes implantations sont essentiels. Passer à un fonctionnement en équipe pédagogique nécessite une certaine stabilité dans les engagements et affectations. Nous mettons l'accent sur le développement d'une **approche réflexive et critique des pratiques** chez les enseignants visant à identifier et minimiser les effets différenciateurs inconscients. Les enseignants sont des agents clés de l'explicitation.



Un directeur d'école qui exerce un rôle moteur :

La direction d'école exerce un rôle capital dans la gestion et l'organisation de son établissement. Elle dirige, coordonne et est un moteur pédagogique. Proche des enseignants, elle les écoute, conseille, favorise la recherche et informe sur les pratiques. Elle veille à l'adéquation entre les pratiques et le projet éducatif. Responsable de l'accueil des enfants et parents, Elle a un rôle de médiation et fait circuler l'information. Son rôle est essentiel pour créer les conditions propices aux apprentissages et s'assurer que le projet pédagogique traduit les principes fondateurs.



Un pouvoir organisateur qui investit dans le pédagogique :

Le pouvoir organisateur (PO), aidé par les directions, gère et donne une orientation à l'école. Sa gestion comprend le personnel (engagement basé sur compétences, intégration dans l'équipe, adéquation au projet, bonnes conditions de travail pour tout le personnel) et le matériel (fournitures, investissements). Au-delà de la gestion, le PO impulse et donne des orientations, comme illustré par ce projet. L'ensemble du personnel est concerné par le projet éducatif.

Un conseil de participation qui débat de projets :

Dans chaque établissement, le Conseil de participation débat du projet, propose des amendements, évalue sa mise en œuvre, donne un avis sur le rapport d'activités et réfléchit aux frais. Pour Floreffe, il est composé de représentants des enseignants, parents, directions, PO et du milieu socio-culturel. Il se réunit régulièrement, et au moins quatre fois sur l'année, pour débattre de projets communs visant à concrétiser les objectifs du projet éducatif et pédagogique. C'est un lieu essentiel de débat et d'alignement des pratiques avec la vision.

Une COPALOC, vigilante, qui assure de bonnes conditions de travail :

La Commission Paritaire Locale (COPALOC) débat de l'emploi et des conditions de travail pour améliorer le bien-être du personnel. En agissant sur les conditions de travail, elle permet une meilleure organisation de l'école et un enseignement de plus grande qualité. Cela soutient la démarche de rendre les pratiques soutenables pour les équipes éducatives.



B. Un projet pédagogique

La question « pourquoi fait-on ce que l'on fait ? » (toute leçon doit être une réponse à une question) constitue le fondement de notre projet pédagogique. Ce projet pédagogique traduit les principes fondateurs en un système de principes pédagogiques concrets et réflexifs. Il s'attèle notamment à répondre au défi de la gestion soutenable et rationnelle de l'hétérogénéité des élèves en s'appuyant sur une représentation dynamique des pratiques d'enseignements-apprentissages, schématisée sous forme pyramidale.



1. La construction d'actions significantes dans une approche explicite :

Ces actions significantes prendront en compte la culture de l'enfant, son cadre de référence, son vécu, ses besoins, ses conceptions et représentations. L'enjeu est d'anticiper la rencontre ratée entre le « sens commun » de l'élève et le « sens scolaire ». Il est nécessaire de mettre en œuvre des **pratiques pédagogiques d'explicitation** pour rendre visibles les aptitudes et attitudes attendues par l'école pour s'approprier les apprentissages. L'explicitation porte notamment sur les buts de la tâche, la posture attendue, le cadre de l'activité, les procédures, la langue de scolarisation et surtout, la **posture d'appropriation**. Il s'agit de dépasser l'exécution de la tâche (« le faire ») pour conscientiser l'apprentissage (« l'apprendre »). Cela implique d'expliquer, de cadrer, de garder des traces et de concevoir des tâches qui rendent visibles les savoirs et procédures.

2. La différenciation, prudente, rationnelle et soutenable :

Il s'agit de différencier les approches et les méthodes pour tenir compte des différences entre les enfants. Nous soulignons la nécessité de différencier de manière **prudente, rationnelle et soutenable** afin d'éviter les effets contreproductifs de certaines pratiques qui peuvent accroître les inégalités. Nous nous appuyons sur la représentation pyramidale des pratiques :

- **Au premier niveau : des pratiques d'enseignements-apprentissages rationnelles** à destination de l'ensemble des élèves. L'enjeu est d'anticiper les malentendus et la rencontre ratée, en rendant visibles les obstacles et en explicitant ce qui est nécessaire pour apprendre. Les élèves sont confrontés-es aux mêmes exigences via des tâches identiques. C'est une gestion de l'hétérogénéité didactique par l'anticipation, considérée comme une forme de différenciation a priori.
- **Au deuxième niveau : des pratiques de régulation soutenables et collectives** qui prennent place après les pratiques de base, suite à une évaluation formative. L'hétérogénéité d'appropriation est gérée par des dispositifs de différenciation de type remédiation, consolidation, dépassement. Ces dispositifs restent **collectifs** (groupes de besoin, tables d'appui, tutorat, coenseignement) et se situent autant que possible **à l'intérieur de la classe** pour éviter d'isoler les élèves. La différenciation porte sur les approches, les modalités d'organisation des travaux, les dispositifs de soutien.



- **Au troisième niveau : des pratiques individualisées et/ou spécialisées** qui interviennent lorsque la difficulté est récurrente et persistante. Cela peut nécessiter l'intervention complémentaire de partenaires extérieurs (pôle territorial, domaine social, médical, paramédical) pour bénéficier d'un autre regard d'expertise et penser des adaptations. Ces adaptations sont intégrées aux pratiques de base dès que possible. Une grande vigilance est requise pour analyser la difficulté en contexte, éviter de réduire l'élève à son diagnostic, éviter les protocoles automatiques et penser les aménagements en lien avec le contexte collectif. Les adaptations bénéfiques pour un élève peuvent souvent être généralisées à d'autres. Les exemples de différenciation a priori basés sur des profils ou des individualisations excessives sont proscrits car jugés dangereux et contreproductifs.



3. Les socles de compétences et l'appropriation des savoirs, savoir-faire et compétences :

Les référentiels du tronc commun définissent les contenus et attendus à atteindre. **Le socle de compétences** doit être acquis par tous à 8 et 12 ans. Le développement de ces compétences s'effectue en mettant l'enfant en situation de recherche, mobilisant connaissances, procédures et attitudes. Il est primordial que les enfants acquièrent des compétences qu'ils puissent **utiliser dans d'autres contextes** (transfert). Il nous paraît nécessaire d'accorder une importance égale aux **savoirs, savoir-faire et compétences** et de les articuler entre eux. Il est essentiel de confronter l'ensemble des élèves à **toutes les catégories de tâches** (mémorisation, automatisation, application, transfert, recherche, complexe, découverte), y compris celles parfois jugées de bas niveau cognitif, en les enseignant dans une perspective d'appropriation et de transfert.

4. La continuité et l'approche spiralaire :

La continuité des apprentissages au fil des années scolaires successives est essentielle. La pédagogie verticale, le travail en cycle et le travail en équipe pédagogique favorisent un apprentissage construit progressivement. Nous soutenons pleinement **l'approche spiralaire des apprentissages**, qui permet aux élèves de revenir plusieurs fois sur les notions pour en consolider la compréhension et développer une conception plus consistante. Les programmes d'étude proposent des séquences didactiques qui exemplifient cette mise en lien des attendus et l'approche spiralaire. Les référentiels évolutifs construits par les enseignants peuvent être un outil pour assurer cette continuité et mener progressivement les élèves vers l'abstraction.



5. L'évaluation au service des apprentissages :

L'évaluation doit avoir une **perspective formative** pour cerner les acquis et les difficultés de chaque enfant. Elle permet à l'élève d'analyser ses erreurs, de prendre conscience de ses progrès ; aux parents d'apprécier l'évolution de leur enfant ; à l'enseignant d'adapter ses stratégies d'enseignement. L'évaluation est avant tout **un outil diagnostique et formatif** qui permet de réguler les apprentissages. Elle ne doit pas se limiter à l'attribution d'une note, mais constituer une source d'informations précieuse sur les apprentissages en cours. L'évaluation formative doit être construite pour rendre visibles les obstacles des notions évaluées et permettre d'analyser les réponses qualitativement. L'évaluation sommative (certificative à 8 et 12 ans) est nécessaire pour faire le bilan des acquis après une séquence et orienter les décisions de différenciation. Il est essentiel de confronter les élèves à des situations d'évaluation qui nécessitent l'identification des notions à mobiliser, évitant ainsi le cloisonnement des savoirs. L'évaluation porte sur ce que l'élève a appris à l'école, non sur ce qu'il est ou a appris en dehors.



Ce projet, enraciné dans les spécificités de nos implantations vise à offrir à chaque élève les conditions nécessaires pour se développer pleinement, tant sur le plan social qu'intellectuel, et devenir un citoyen éclairé et capable d'agir dans un monde complexe.

Pour le PO,
Philippe Jeanmart
Echevin de l'enseignement